

En exercice : 28

Présents : 17 + 5 pouvoirs

Date de la convocation : 12 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES :	M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
	M.G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. P. SICOT	M. J.C. ROUAULT
	M.R. SURCOUF	M. P.M. NANA	M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD
	M. P. ROUAULT	M. P. THEBAULT	M. R. LEMARCHAND	
	M.D. SCHLAGDENHAUFFEN			
SUPPLEANT :	M.C. BABOU			
POUVOIRS :	de M.K. BETTAL à M.P. SICOT	de Mme B. MILLET à M.H. LHERMITTE		
	de Mme M. ASPLIN à M.R. LEMARCHAND	de Mme M.JEZEQUEL à M. P. THÉBAULT		
	de M. R.F. HOUSSIN à M. D. SCHLAGDENHAUFFEN			
EXCUSES : TITULAIRES :	M. T. RENOUX	Mme N. BRIAND	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	
	Mme C. MASSART	Mme I. SIMONESSA	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET
	Mme M. ASPLIN	Mme M. JEZEQUEL	M. R.F. HOUSSIN	Mme G. HUTEAU
	Mme M. LECROSNIER			

PARTICIPATION DES COMMUNES : ANNÉE 2025

À la suite du vote du Budget Primitif, Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical la répartition des participations financières des communes 2025 au budget « Administration Générale » :

Communes	Potentiel financier final	Participation "Administration Générale"
La Chapelle des Fougeretz	5 209 671 €	10 735,95 €
Clayes	841 395 €	1 733,92 €
Gévézé	5 779 411 €	11 910,05 €
Montgermont	4 388 483 €	9 043,66 €
Pacé	14 052 773 €	28 959,57 €
Parthenay de Bretagne	1 577 550 €	3 250,97 €
Saint-Gilles	5 742 383 €	11 833,75 €
Vezin-le-Coquet	6 811 614 €	14 037,19 €
Total	44 403 280 €	91 505,06 €

Monsieur DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » rappelle la délibération n°16-2022 relative aux modalités annuelles de versement des participations communales au SYRENOR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **l'unanimité** :

- approuvent cette répartition des participations financières des communes 2025 pour le budget « Administration Générale » 2025,
- indiquent que les crédits correspondants figurent au chapitre budgétaire 74 du budget « Administration Générale » 2025,
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2025,

Sa Publication2025,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président


MONTGERMONT